

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 3 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le trois du mois de juin à huit heures.

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt sept mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

8 JUIN 2022

Déposée en
Préfecture le

7 JUIN 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

Gilles FRANÇOIS, Aurélien MODURIER

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PÔLE ENTREPRENARIAT - CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE À L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS-ENTREPRENEURS DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu l'arrête préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération « Grand Anancy » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente du Grand Anancy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-220 du 30 septembre 2021 relative à la stratégie de développement économique du Grand Anancy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire, et notamment son article 1.4 ;

Considérant que l'université Savoie Mont Blanc (USMB), Chambéry-Grand Lac Économie, au travers de l'incubateur étudiant de Savoie Technolac, et l'agglomération du Grand Anancy, par l'intermédiaire de son pôle entrepreneuriat, travaillent conjointement et depuis de nombreuses années au développement de l'entrepreneuriat étudiant ;

Considérant que cette collaboration répond à l'appétence croissante des étudiants pour la création d'activité et à la stratégie de développement économie du Grand Anancy ;

Considérant que les trois partenaires entendent poursuivre et intensifier leurs efforts afin d'offrir aux étudiants des dispositifs efficaces, favorisant la création d'entreprises.

LE BUREAU DECIDE :

- de soutenir les actions menées au bénéfice des étudiants inscrits dans des parcours dédiés proposé au sein de l'USMB ;
- d'approuver la convention tripartite relative à l'accueil et l'accompagnement des étudiants-entrepreneurs de l'USMB ;
- de mettre à la disposition de l'USMB à titre gratuit une salle de réunion d'une capacité minimale de 30 places équipée d'un vidéoprojecteur et d'une connexion WIFI, une demi-journée par semaine de septembre à janvier ;
- de mettre à la disposition de l'USMB à titre gratuit des salles de réunion ou espaces partagés pour l'organisation de concours de pitches et autres événements qui visent à sensibiliser, accompagner ou former les étudiants entrepreneurs durant toute l'année universitaire ;
- de mettre à la disposition de l'USMB à titre gratuit des postes de travail destinés aux étudiants porteurs de projet en amont d'une éventuelle période d'ante-crédation durant toute l'année universitaire. Leur nombre et leur implantation seront déterminés en fonction de la demande des étudiants et des disponibilités offertes par les différents lieux ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.